Bordereau attestant l'exactitude des informations - NANTERRE - 9201 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 03/04/2026 - 15291 - 2003 B 03568 - 449 712 421 - ABIS



DOCUMENTS ANNUELS

ABIS

13 RUE DE L'INDUSTRIE

92230 GENNEVILLIERS

SIRET : 44971242100030 **APE : 4332B**

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022



Cabinet BRJOST SYLVAIN

2 Rue Jean XXIII
95 600 Eaubonne

Tel : 01 30 10 80 05

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts).

① BILAN - ACTIF

DGFiP N° 2050 2023

Désignation de l'entreprise : ABIS — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12

Adresse de l'entreprise 13 RUE DE L'INDUSTRIE 92230 GENNEVILLIERS — Durée de l'exercice précédent * 12

Numéro SIRET * 44971242100030 — Néant ☐ *

			Brut 1	Amortissements, provisions 2	Exercice N, clos le : 31/12/2022 Net 3
	Capital souscrit non appelé (I)	AA			
ACTIF IMMOBILISÉ * — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC	
	Frais de développement *	CX		CQ	
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	6 316	AG 6 316	
	Fonds commercial (1)	AH		AI	
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK	
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO	
	Constructions	AP		AQ	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	19 565	AS 18 982	583
	Autres immobilisations corporelles	AT	217 289	AU 189 834	27 454
	Immobilisations en cours	AV		AW	
	Avances et acomptes	AX		AY	
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT	
	Autres participations	CU		CV	
	Créances rattachées à des participations	BB		BC	
	Autres titres immobilisés	BD		BE	
	Prêts	BF		BG	
	Autres immobilisations financières *	BH	800	BI	800
	TOTAL (II)	BJ	243 971	BK 215 133	28 838
ACTIF CIRCULANT — STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	7 462	BM	7 462
	En cours de production de biens	BN		BO	
	En cours de production de services	BP		BQ	
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS	
	Marchandises	BT		BU	
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	140	BW	140
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	476 449	BY	476 449
	Autres créances (3)	BZ	45 585	CA	45 585
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC	
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :.....)	CD		CE	
	Disponibilités	CF	813 364	CG	813 364
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	36 859	CI	36 859
	TOTAL (III)	CJ	1 379 861	CK	1 379 861
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW			
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	1 623 832	1A 215 133	1 408 699

Renvois : (1) Dont droit au bail : | (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes . CP | (3) Part à plus d'un an : CR

Clause de réserve de propriété . * Immobilisations : | Stocks : | Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

©Logiciel MTAE

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

DGFiP N° 2051 2023

② BILAN - PASSIF avant répartition

Désignation de l'entreprise : **ABIS** — Néant ☐ *

			Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 100 000)	DA	100 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	10 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)	DG	32 111
	Report à nouveau	DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	474 007
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (I)	DL	616 118
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	
DETTES (4)	Emprunts obligatoires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligatoires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	160 592
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	4 289
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	506 178
	Dettes fiscales et sociales	DY	120 878
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA	641
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	
	TOTAL (IV)	EC	792 580
	Écart de conversion passif * (V)	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	1 408 699

RENVOIS				
(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		1B	
(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
		Écart de réévaluation libre	1D	
		Réserve de réévaluation (1976)	1E	
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme*		EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	788 290
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

©Logiciel MTAE

ABIS
13 RUE DE L'INDUSTRIE
92230 GENNEVILLIERS
SIRET : 44971242100030 APE : 4332B

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

ANNEXE

Règles et méthodes comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes
- Indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production. Les intérêts des emprunts spécifiques à la production ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire (L) ou dégressif (D) en fonction de la durée de vie prévue :

- Concessions, logiciels 1 ans (L)
- Agencements et aménagements 5 ans (L)
- Installations techniques 5 à 10 ans (L)
- Matériel et outillage industriels 3 à 5 ans (L)
- Matériel de transport 2 à 5 ans (L)
- Mobilier et matériel de bureau 3 à 10 Ans (L et D)

- Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement.

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

- Stocks

Les stocks sont évalués suivant la méthode du "premier entré, premier sorti".

La valeur brute des marchandises et approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée selon les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

- Créances & dettes

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire d'une créance est inférieure à sa valeur comptable.

- Composition du capital social

ACTIONS/PARTS SOCIALES	NOMBRE	VALEUR NOMINALE
Parts sociales	100	1000.00
TOTAL	**100**	**1000.00**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

⑤ IMMOBILISATIONS

DGFiP N° 2054 2023

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Désignation de l'entreprise **ABIS**

Néant ☐ *

CADRE A — IMMOBILISATIONS

			Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations: Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Augmentations: Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste.	
				1		2		3
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I	CZ			D8		D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II	KD		6 316	KE		KF	
CORPORELLES	Terrains	KG			KH		KI	
	Constructions — Sur sol propre — Dont Composants L9	KJ			KK		KL	
	Constructions — Sur sol d'autrui — Dont Composants M1	KM			KN		KO	
	Constructions — Installations générales, agencements* et aménagements des constructions — Dont Composants M2	KP			KQ		KR	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels — Dont Composants M3	KS		18 966	KT		KU	599
	Autres immobilisations corporelles — Installations générales, agencements, et aménagements divers *	KV		5 133	KW		KX	
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport *	KY		171 417	KZ		LA	7 274
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de bureau et mobilier informatique	LB		45 492	LC		LD	10 944
	Autres immobilisations corporelles — Emballages récupérables et divers *	LE			LF		LG	
	Immobilisations corporelles en cours	LH			LI		LJ	
	Avances et acomptes	LK			LL		LM	
	TOTAL III	LN		241 009	LO		LP	18 818
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence	8G			8M		8T	
	Autres participations	8U			8V		8W	
	Autres titres immobilisés	1P			1R		1S	
	Prêts et autres immobilisations financières	1T		800	1U		1V	
	TOTAL IV	LQ		800	LR		LS	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	ØG		248 125	ØH		ØJ	18 818

CADRE B — IMMOBILISATIONS

			Diminutions: par virements de poste à poste		Diminutions: par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence: Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
				1		2		3		4
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I	IN			CØ		DØ		D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II	IO			LV		LW	6 316	1X	
CORPORELLES	Terrains	IP			LX		LY		LZ	
	Constructions — Sur sol propre	IQ			MA		MB		MC	
	Constructions — Sur sol d'autrui	IR			MD		ME		MF	
	Constructions — Inst. gales, agencements et aménagem. des constructions	IS			MG		MH		MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	IT			MJ		MK	19 565	ML	
	Autres Immobilisations corporelles — Inst. gales, agencements, aménagements divers	IU			MM		MN	5 133	MO	
	Autres Immobilisations corporelles — Matériel de transport	IV		22 972	MP		MQ	155 719	MR	
	Autres Immobilisations corporelles — Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW			MS		MT	56 436	MU	
	Autres Immobilisations corporelles — Emballages récupérables et divers *	IX			MV		MW		MX	
	Immobilisations corporelles en cours	MY			MZ		NA		NB	
	Avances et acomptes	NC			ND		NE		NF	
	TOTAL III	IY		22 972	NG		NH	236 854	NI	
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence	IZ			ØU		M7		ØW	
	Autres participations	IØ			ØX		ØY		ØZ	
	Autres titres immobilisés	I1			2B		2C		2D	
	Prêts et autres immobilisations financières	I2			2E		2F	800	2G	
	TOTAL IV	I3			NJ		NK	800	2H	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	I4		22 972	ØK		ØL	243 971	ØM	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

©Logiciel MTAE

COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE

Détail des produits et charges exceptionnels	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
CESSION IMMOBILISATIONS		6000.00
AMENDES	1286.00	

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts).

⑥ AMORTISSEMENTS

DGFiP N° 2055 2023

Désignation de l'entreprise **ABIS** — Néant ☐*

CADRE A — SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE	6 316	PF		PG		PH	6 316
TOTAL I		RK	6 316	RM		RN		RO	6 316
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	18 100	QA	881	QB		QC	18 982
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	3 737	QE	336	QF		QG	4 073
	Matériel de transport	QH	143 562	QI	20 744	QJ	22 972	QK	141 334
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	41 563	QM	2 862	QN		QO	44 426
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL II		QU	206 964	QV	24 825	QW	22 972	QX	208 816
TOTAL GÉNÉRAL *(I + II)*		ØN	213 281	ØP	24 825	ØQ	22 972	ØR	215 133

CADRE B — VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables		DOTATIONS Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		REPRISES Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel		Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Fonds commercial		RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV	
Autres immob. incorporelles		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
TOTAL I		RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immo	Inst. gales, agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL II		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL III		NL						NM						NO	
TOTAL GENERAL *(I + II + III)*		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW				**Total général** non ventilé (NS + NT + NU)	NY					**Total général** non ventilé (NW - NY)	NZ		

CADRE C — MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *

	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations			SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

©Logiciel MTAE

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

5bis

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

DGFiP N° 2054 bis 2023

Exercice N clos le 31/12/2022

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs immobilisations amortissables (art.238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise **ABIS**

Néant ☐*

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5] (5)
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées aux cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n°2051) à la ligne "Provisions réglementées".

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE .....

2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE ..... –

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE ..... =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

©Logiciel MTAE

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

⑦ PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFiP N° 2056 2023

Désignation de l'entreprise **ABIS**

Néant ☐*

	Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U		TD		TE		TF		
	Provisions pour hausse des prix (I) *	3V		TG		TH		TI		
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO		
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	D3		D4		D5		D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR		
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S		
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A		
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U		
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y		
	TOTAL II	5Z		TV		TW		TX		
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations - incorporelles	6A		6B		6C		6D		
	Sur immobilisations - corporelles	6E		6F		6G		6H		
	Sur immobilisations - titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5		
	Sur immobilisations - titres de participation	9U		9V		9W		9X		
	Sur immobilisations - autres immobilisations financières (1) *	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9		
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S		
	Sur comptes clients	6T		6U		6V		6W		
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A		
	TOTAL III	7B		TY		TZ		UA		
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C		UB		UC		UD		
	Dont dotations et reprises - d'exploitation			UE		UF				
	Dont dotations et reprises - financières			UG		UH				
	Dont dotations et reprises - exceptionnelles			UJ		UK				

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I. 10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

©logiciel MTAE

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(8)

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

DGFiP N° 2057 2023

Désignation de l'entreprise **ABIS** — Néant ☐ *

CADRE A — ÉTAT DES CRÉANCES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US	
	Autres immobilisations financières	UT	800	UV		UW	800
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA					
	Autres créances clients	UX	476 449		476 449		
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)	Z1					
	Personnel et comptes rattachés	UY					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ					
	État et autres collectivités publiques — Impôts sur les bénéfices	VM					
	État et autres collectivités publiques — Taxe sur la valeur ajoutée	VB	31 690		31 690		
	État et autres collectivités publiques — Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN					
	État et autres collectivités publiques — Divers	VP	239		239		
	Groupe et associés (2)	VC					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	13 655		13 655		
Charges constatées d'avance		VS	36 859		36 859		
TOTAUX		VT	559 694	VU	558 894	VV	800
RENVOIS (1) Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice	VD					
	- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE					
(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF					

CADRE B — ÉTAT DES DETTES			Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y				
Autres emprunts obligataires (1)		7Z				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG				
	à plus d'1 an à l'origine	VH				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A				
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	506 178	506 178		
Personnel et comptes rattachés		8C				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	12 442	12 442		
États et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E	1 289	1 289		
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	107 147	107 147		
	Obligations cautionnées	VX				
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J				
Groupe et associés (2)		VI	160 592	160 592		
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	641	641		
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie*		Z2				
Produits constatés d'avance		8L				
TOTAUX		VY	788 290	VZ 788 290		
RENVOIS (1) Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques		VL
Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

©Logiciel MTAE

ABIS
Société à Responsabilité limitée
au capital de 100.000 €
13/17, rue de l'Industrie - 92230 GENNEVILLIERS
RCS NANTERRE B 449.712.421

DECISIONS ORDINAIRES DE L'ASSOCIEE UNIQUE DU 27 JUIN 2023

Affectation du résultat

L'Associée unique décide de distribuer intégralement le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2022, savoir 474.007,08 €.

L'Associée unique décide également de prélever sur le poste « autres réserves », une somme de 5.992,92 € afin de porter la distribution totale à 480.000 €.

Le dividende représente 4.800 € par part sociale et sera mis en paiement immédiatement.

L'Associée unique déclare qu'elle n'est pas concernée par les dispositions fiscales applicables aux personnes physiques.

Cette décision est adoptée par l'associée unique

